



PROJET JEUNES DETECTES

PJD 2018-2019

Depuis 2016, la ligue et les comités départementaux ont mis en place les conditions pour permettre aux jeunes espoirs de la ligue détectés d'être compétitifs sur la voie d'accès vers le haut niveau.

En effet, sur le stage national de détection (DAN) qui regroupe les 30 meilleurs potentiels poussins, on constate que la moyenne se situe aux alentours de 8 heures de pratique par semaine.

L'objectif du PJD est de faire en sorte que dès que nous avons un joueur au potentiel détecté :

- **il soit intégré dans un système qui lui proposera à minima 3 ou 4 séances par semaine**
- **que l'encadrement soit coordonné entre les différents acteurs**
- **que le responsable du projet PJD puisse avoir une vue sur ce qu'il lui est proposé**
- **que le comité support soit aidé financièrement.**

Le PJD repose sur le cahier des charges suivant :

- Création d'un collectif de joueurs détectés poussins 2 à benjamins 2 (poussins 1 exceptionnels et M1 en instance d'entrée au pôle espoirs)
- Collectif composé par l'ETR en juin N-1 suite aux observations de l'année (DAR, Top élite, TIJ et TRJ)
- Poussins : avoir 3 séances/semaine minimum avec un entraîneur identifié dont 1 individuelle. Cela peut être club et /ou comité.
- Benjamins/minimes : avoir 4 séances/semaine minimum avec un entraîneur identifié dont 1 individuelle. Cela peut être club et /ou comité.
- Coordination et suivi des contenus d'entraînement par le responsable du projet PJD en lien avec les entraîneurs et l'ETR.
- Soutien financier aux comités départementaux qui auront des joueurs concernés par le PJD

Une liste complémentaire a été créée pour les joueurs au potentiel pour le moment un peu moins affirmé. L'objet de cette liste est de sensibiliser les familles et les clubs concernés sur les potentialités du jeune et sur la nécessité de l'accompagner plus fortement en structurant son cadre d'entraînement, en tendant vers le cahier des charges. On peut imaginer que cette structuration, si elle est mise en place, permettra au jeune d'intégrer par la suite le groupe à part entière.